

Les écosystèmes forestiers exceptionnels de Chaudière-Appalaches

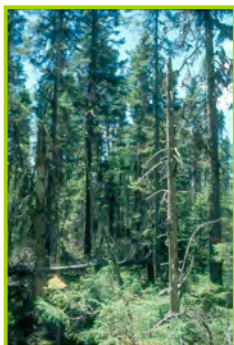
Par l'Association forestière Québec métropolitain

Les forêts de la région de Chaudière-Appalaches couvrent les trois quarts de sa superficie. Parmi ses nombreux écosystèmes forestiers, trois sont actuellement désignés comme étant des « écosystèmes forestiers exceptionnels » (EFE).

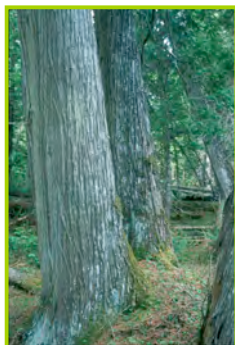
Habituellement, lorsque le gouvernement du Québec décide de déclarer un territoire « aire protégée », c'est parce qu'il s'agit d'un territoire représentatif de la région qu'il choisit. Au contraire, les écosystèmes forestiers exceptionnels sont des forêts qui se distinguent des autres, d'où leur titre « d'exceptionnelles ». C'est le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) qui a le pouvoir de conférer ce statut à un territoire donné. Un EFE peut aussi bien se retrouver en territoire privé (où sa protection sera assurée par le propriétaire avec l'aide du gouvernement) qu'en territoire public. Ces lieux peuvent être fréquentés à des fins récréatives, éducatives ou de recherche, pourvu que leur caractère exceptionnel soit préservé.

Il existe trois types d'écosystèmes forestiers exceptionnels : les forêts rares, les forêts anciennes et les forêts refuges d'espèces menacées ou vulnérables. Les forêts rares occupent généralement une superficie réduite ou un nombre de sites restreint, soit à l'échelle de la province ou d'un territoire plus petit. Une forêt ancienne en est une qui n'a jamais été modifiée, tant par l'humain que par des perturbations naturelles telles que les insectes ou le feu. On la reconnaît par la cohabitation d'arbres vivants d'âges différents, d'arbres morts et de troncs au sol à divers stades de décomposition. Finalement, les forêts refuges sont celles où l'on retrouve soit une concentration significative d'espèces menacées ou vulnérables, soit une population importante pour la conservation de l'une ou l'autre de ces espèces. Préserver les écosystèmes forestiers exceptionnels contribue à maintenir la diversité des écosystèmes et des espèces de la forêt québécoise.

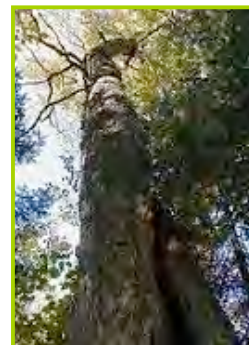
Le Québec compte actuellement 104 écosystèmes forestiers désignés par le MRNF, dont trois se retrouvent dans la région de Chaudière-Appalaches. Ce sont tous trois des forêts anciennes. Il s'agit de la forêt de Saint-Camille-de-Lellis, qui couvre 248 ha de pessière à épinette rouge; de celle du Ruisseau-Hamon, dont la cédrière à sapin et à épinette rouge couvre 34 ha; et de celle du Ruisseau-Beaudoin, avec sa bétulaie jaune à sapin de 51 ha. Pour en savoir plus sur chaque EFE, vous pouvez consulter les fiches mises en ligne par le MRNF au www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp.



Forêt ancienne de Saint-Camille-de-Lellis
MRNF



Forêt ancienne du Ruisseau-Hamon
MRNF



Forêt ancienne du Ruisseau-Beaudoin
Massif du Sud

Sources :

Ministère des Ressources naturelles (2001). *Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec*, 15 pp.
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune : www.mrnf.gouv.qc.ca